



Communiqué intersyndical - DT Seine Nord

Retour suite au CT du 5 avril 2019

Parmi les points abordés lors du Comité Technique Territorial du 14 mars 2019, deux projets particulièrement conséquents pour la DT ont été présentés :

- la réorganisation du pôle Éducation à l'environnement de l'agence Ile de France Est ;
- la création d'un pôle Aménagement au niveau de la DT.

Vos organisations syndicales ont exprimé à cette occasion leur désaccord par un vote contre ces deux projets à l'unanimité.

Ce vote a été motivé par plusieurs raisons et en particulier :

- insuffisance de l'analyse des impacts sur les organisations et les personnels ;
- non-respect du moratoire national en cours sur la réorganisation des services Environnement et accueil du public ;
- nouveaux schémas hiérarchiques proposés ne répondant pas à la nécessité de rapprocher les équipes et améliorer la communication interne ;
- les choix stratégiques et organisationnels proposés présentent un danger important pour l'atteinte des objectifs sur la DT SN et des risques forts sur les conditions de travail des personnes impactées.

Suite à ce vote, un nouveau CTT a été reconvoqué le 5 avril, et les projets présentés une seconde fois, sans apporter d'éléments d'analyse nouveaux. Les projets présentés n'ont fait l'objet d'aucune évolution, ni sur le fond, ni sur la forme.

Le projet de création de pôle aménagement s'est seulement vu proposer des ajustements cosmétiques : embauche d'un CDD d'un an et demi sur l'agence d'Alençon, et mise en œuvre d'un groupe de travail pour une concertation avec les agences (avouant ainsi que celle-ci n'était initialement pas envisagée...)

Vos organisations syndicales n'ont pu que regretter, sur ces projets, le manque de volonté de dialogue et de considération de la part de notre direction.

Ces dossiers ont tellement été mal engagés depuis le début, qu'il nous semblait nécessaire de faire table rase des propositions présentées et de repartir sur des projets construits collectivement avec une véritable approche stratégique, dans l'intérêt de l'établissement, des équipes, des personnels et des forêts.